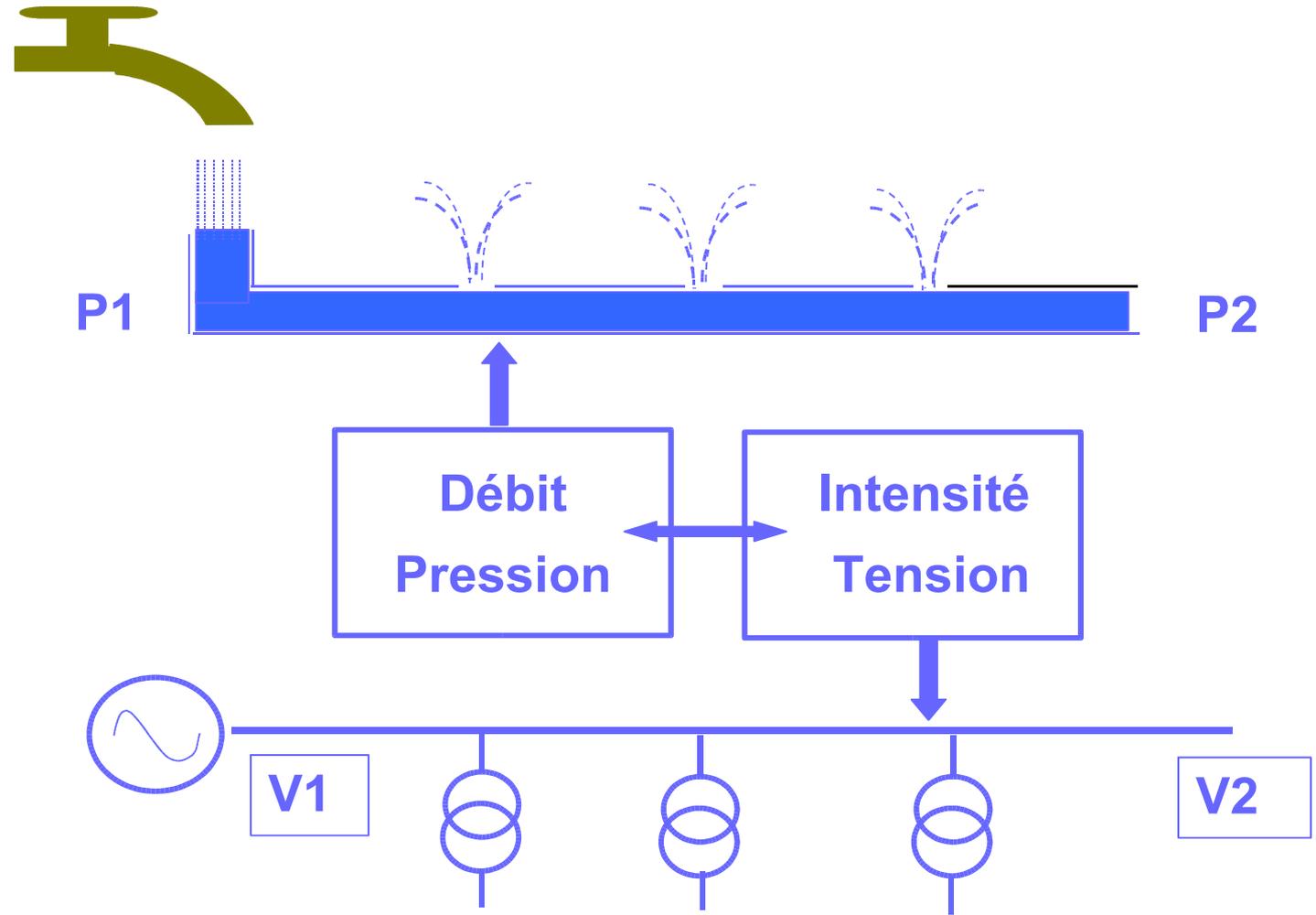
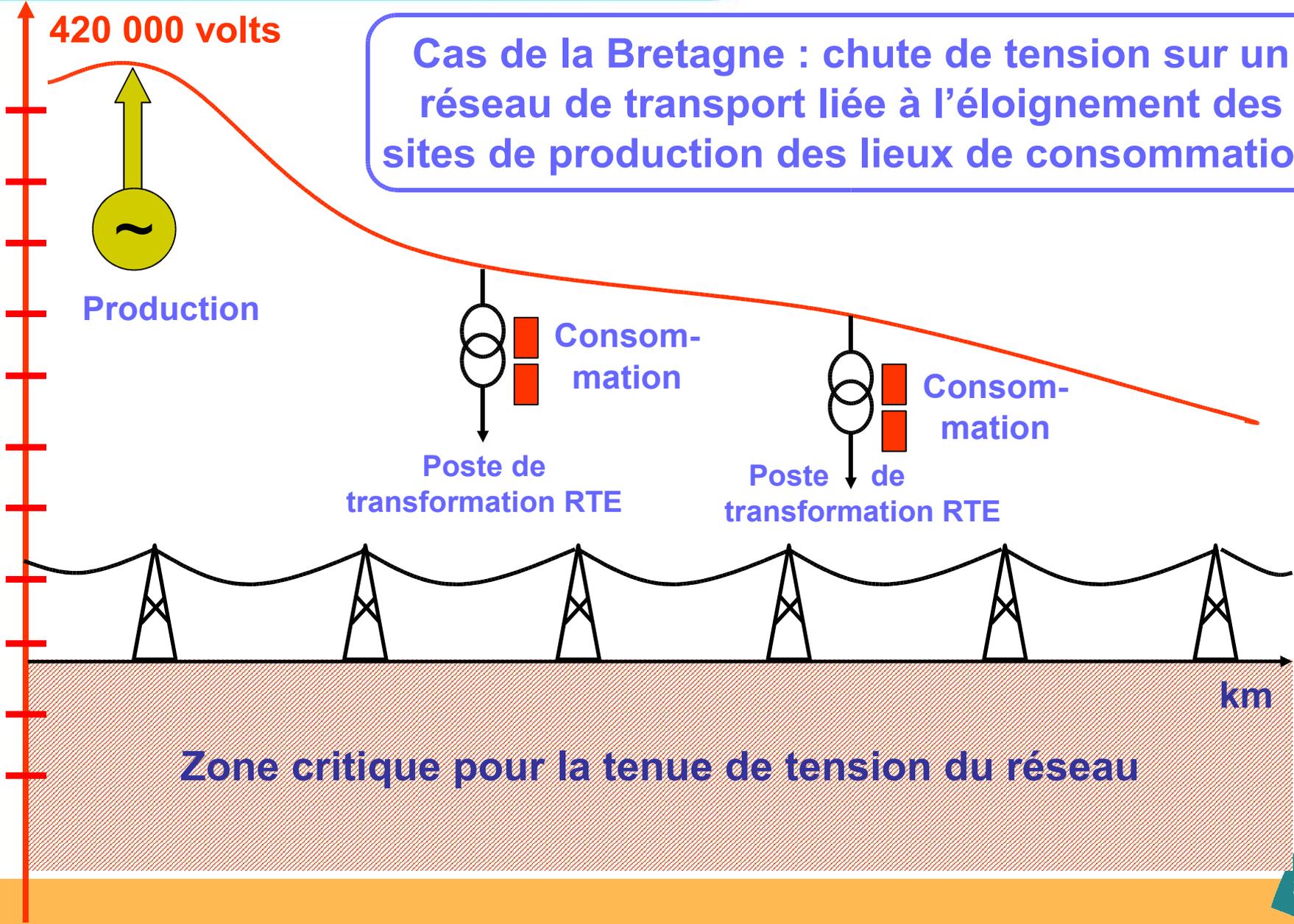


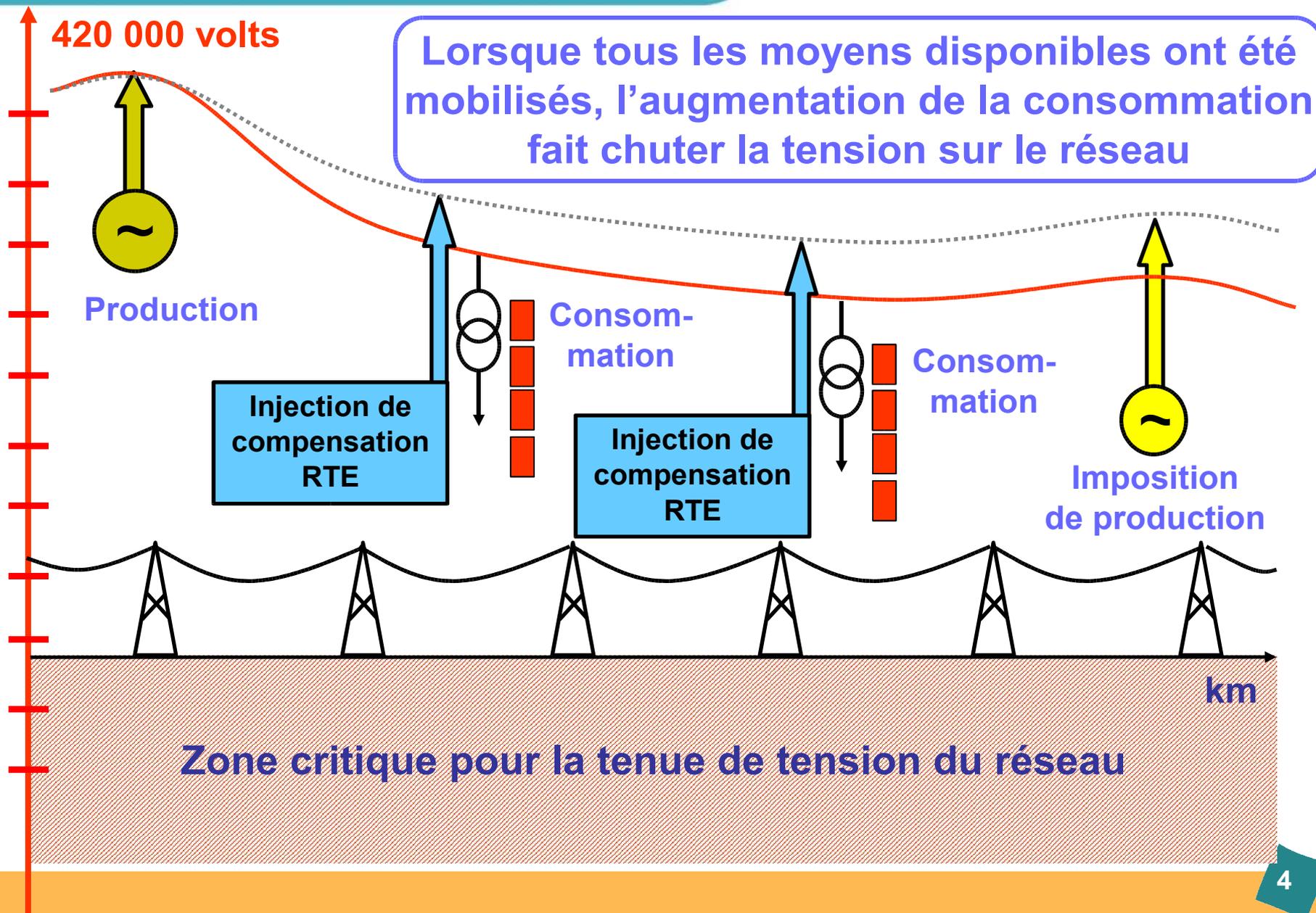
L'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE DE LA BRETAGNE

Analogie entre l'électricité et l'hydraulique

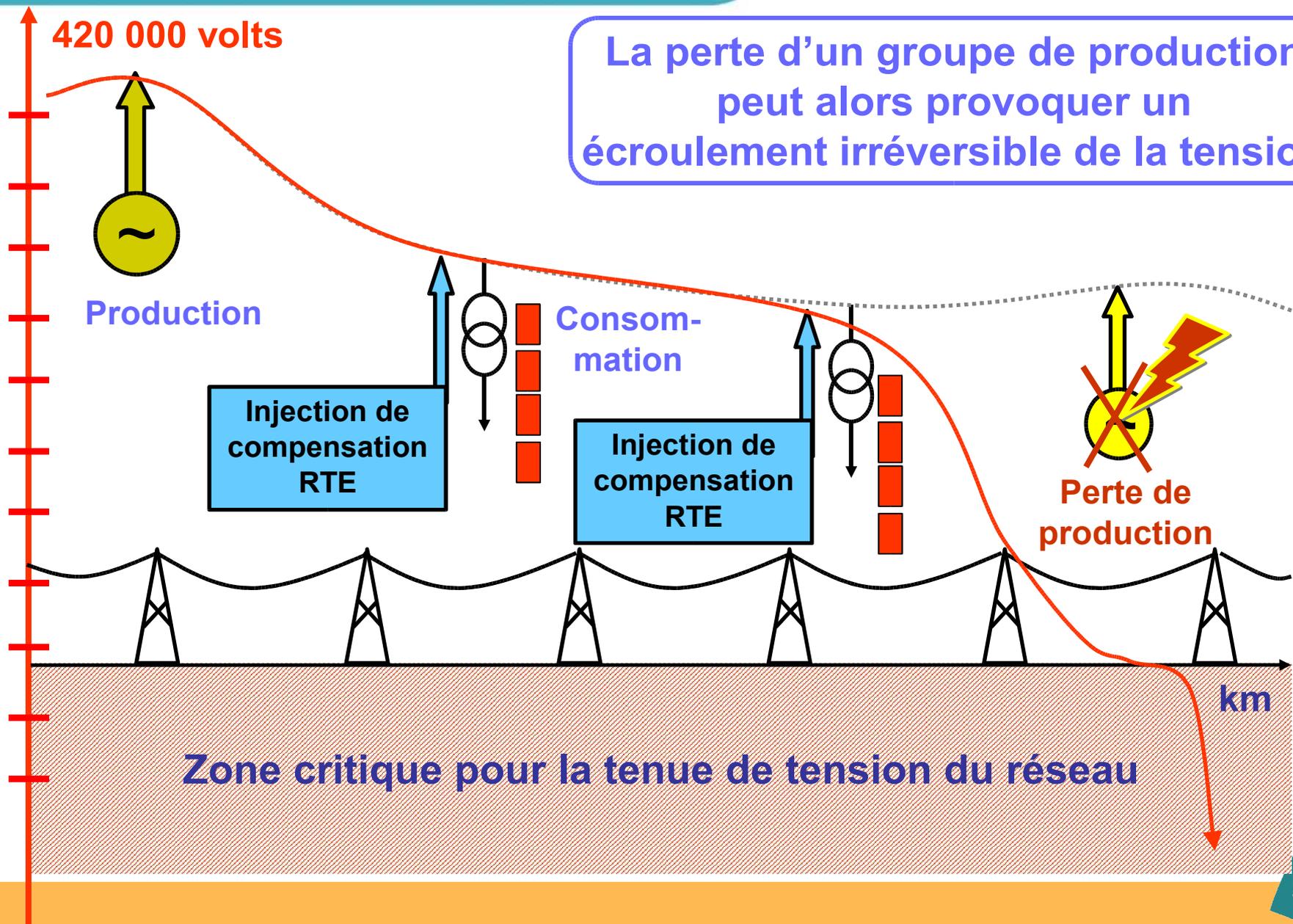


Cas de la Bretagne : chute de tension sur un réseau de transport liée à l'éloignement des sites de production des lieux de consommation



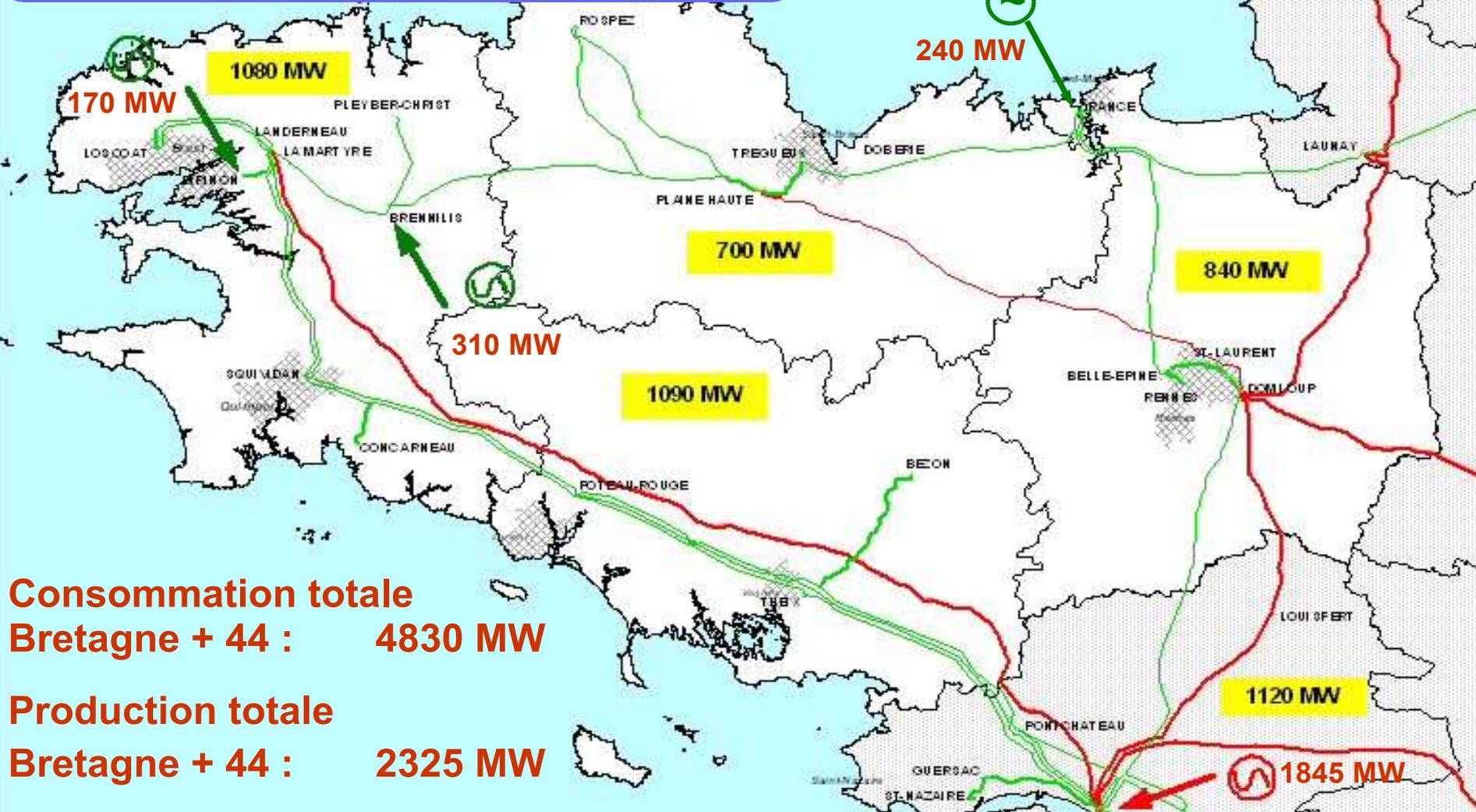


La perte d'un groupe de production
peut alors provoquer un
écroulement irréversible de la tension



Consommations et productions Bretagne + 44

T = - 2°C hiver 2003



Consommation totale Bretagne + 44 : 4830 MW

Production totale Bretagne + 44 : 2325 MW

**Avant 2010 : détendre les contraintes
en attendant le renforcement du réseau
ou de nouveaux moyens de production en Bretagne**

**RTE investit pour maintenir la sûreté
du réseau électrique de l'Ouest à un niveau acceptable**

Hiver 2004 : installation de 14 nouvelles batteries
de compensation d'énergie réactive

Hiver 2005 : installation de 2 compensateurs statiques
de puissance réactive à Lorient et Saint Briec

Projet lancé en 2005 : un « échangeur » 400 000 volts / 225 000 volts
au Nord de Lorient

Bretagne-Nord : RTE sur le point de lancer un appel d'offres

Le Bilan Prévisionnel fait apparaître, pour la France, des besoins en moyens de production pour les pointes de consommation à l'horizon de l'hiver 2009/2010

Certains producteurs d'électricité ont fait part de leur souhait d'investir dans des moyens de production, y compris « de pointe »

Comment faire en sorte que la localisation de ces nouvelles centrales décidées par les producteurs coïncide avec les besoins de RTE ?

Bretagne-Nord : RTE sur le point de lancer un appel d'offres

Pour supprimer les risques à court terme en Bretagne-Nord, RTE proposera un contrat :

- ✓ A proximité de St Brieuc.
- ✓ Qui lui assurera la mise à disposition de puissance dans les périodes de plus forte consommation.

L'installation n'appartiendra pas et ne sera pas exploitée par RTE.

Une solution transitoire dans l'attente d'une restauration durable de l'équilibre régional offre-demande.